RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

l'esprit nature REYRIEUX

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 octobre 2019 à 20h00

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 16
Pouvoirs : 8
Votants : 24

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit octobre, le Conseil légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Reyrieux sous la présidence de Monsieur Jacky DUTRUC, Maire,
Présents : MM. Jacky DUTRUC, Michel DESPRAT, Mme Catherine BALANDRAS, MM. Noël CHEYNET, Gery PALCZYNSKI, Jean-Jacques DUMONT, Mme Nicole LUDIER, M. Antoine SAMOU, Mmes Marie-Jacqueline LISBERNEY, Bénédicte GAULARD, Nathalie BARDE, MM. Laurent MALLET, Pierre GUICHARD, Mme Mireille ROGER, MM. Olivier EYRAUD, Marcel BABAD
Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Nathalie NEEL	donne pouvoir à	Catherine BALANDRAS
Pascal CATHAUD	donne pouvoir à	Jacky DUTRUC
Jean-François CREVAT	donne pouvoir à	Bénédicte GAULARD
Sylvain CLAME	donne pouvoir à	Michel DESPRAT
Marie-Claude BENNIER	donne pouvoir à	Mireille ROGER
Jean-Luc MASSON	donne pouvoir à	Marcel BABAD
Jacques BERGERET	donne pouvoir à	Jean-Jacques DUMONT
Vincent VALADOUX	donne pouvoir à	Noël CHEYNET

Absent excusé : Dominique VIAL, Nathalie CARON, Sylvie NOYERIE
Secrétaire de séance : Laurent MALLET

Communications

- **COM 01 - Application de l'article l.2122-22 DU CGCT**
- **COM 02 - Délégation prise en vertu de la délibération 20180917 DE14 - Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent de la commune avec l'espace talançonnais**

Délibérations :

ADMINISTRATION GENERALE

1. **Modification des statuts de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 2 (UNANIMITE des suffrages exprimés)** ; **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée telle que présentée ci-dessus.

2. **Adhesion de la Communauté de Communes Dombes Saone Vallee au SYTRAIVAL :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 2 (UNANIMITE des suffrages exprimés)** ; **APPROUVE** l'adhésion de la CCDSV au SYTRAIVAL à compter du 1er janvier 2020, sous réserve de la dissolution du SMICTOM ; **DIT** que cette adhésion est valable pour les compétences visées ci-dessus.

3. **Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône : extension du périmètre du syndicat aux communes de Baneins, Chaneins, Valeins et à la Communauté de Communes Val de Saône Centre - et reprise de l'actif et du passe de l'ex syndicat de Montmerle et Environs** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 7 (UNANIMITE des suffrages exprimés)** ; **ACCEPTE** l'adhésion au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (pour le périmètre des communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône) et des communes de Baneins, Chaneins et Valeins avec effet au 1er janvier 2020 ; **APPROUVE** la mise à jour en conséquence l'article 1 des statuts du syndicat définissant son périmètre ; **ACCEPTE** la reprise de l'actif et du passif, ainsi que les engagements contractuels en cours, du Syndicat des Eaux de Montmerle et Environs par transfert direct au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône

4. **Signature d'une convention avec le département de l'Ain pour l'aménagement de voirie route de Veissieux le Bas** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 24, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0 (UNANIMITE des suffrages exprimés)** ; **ACCEPTE** les termes de la convention établie par les services du Département ; **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son

représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire

FINANCES

5. **Signature d'une convention avec HBVS/ALLIADE HABITAT pour la Garantie d'emprunt relative au projet de la construction de 56 logements collectifs, en locatifs sociaux, sur une parcelle (section AR 01 n°156 à 161, 167 à 169, 173 et 256) située route des varennes, à Reyrieux (01600) :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 16, CONTRE : 8, ABSTENTIONS : 0 (MAJORITE des suffrages exprimés), ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6 781 495 € euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations ou tout autre établissement de crédit ; **DIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations ou tout autre établissement de crédit, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ; **S'ENGAGE** pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ; **AUTORISE** le Maire à intervenir au Contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur ou tout autre établissement de crédit ; **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec ALLIADE HABITAT et tout document relatif à cette garantie.

6. **Autorisation de programme AP2019B Opération 523 : Futur groupe scolaire - révision :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 14, CONTRE : 8, ABSTENTIONS : 2 (MAJORITE des suffrages exprimés) APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme comme précédemment exposée, **AUTORISE** Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget 2020, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2019.

7. **Décision modificative n°2** : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 14, CONTRE : 8, ABSTENTIONS : 2 (MAJORITE des suffrages exprimés) VALIDE** la décision modificative n°2 du budget principal de la commune pour un montant supplémentaire de 0 € ; **DIT** que la section de d'investissement s'équilibre à 2 844 661,22 € et la section de fonctionnement à 4 776 481,03 €.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 21h25

Vu par Nous, Jacky DUTRUC, Maire de la commune de REYRIEUX (Ain),
pour être affiché le 30 octobre 2019 à la porte de la Mairie

MAIRIE DE REYRIEUX (AIN)